

## DÉLIBÉRATION

**Séance du Conseil Municipal du 14 avril 2025**

Envoyé en préfecture le 25/04/2025

Reçu en préfecture le 25/04/2025

Publié le 25/04/2025

ID : 038-213800873-20250414-14\_04\_018\_1A1-DE

|                                     |    |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------|----|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Élus :                              | 29 | <b>L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril</b> , le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le huit avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire. |
| Présents :                          | 20 |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Absents :                           | 3  |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Pouvoirs :                          | 6  |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Votants :                           | 26 |                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Présents :                          |    | Mmes, MM. BOUVIER, LO CURTO, COMBIER, DEGLISE, RENAUD, BOUCHAMA, GACEM, BALSAMO, BORG, COMBALUZIER, PROIA, LOPEZ, SAUVAGE, JEAN, DOUKKALI, CHARLEMAGNE, KOUZOUBACHIAN, DANIELE, ESTATOF, CULIBRK.                                                                                  |
| Absents :                           |    | M. Mme KADRI, RANDON-BERNET, ASSOULINE.                                                                                                                                                                                                                                            |
| Excusés ayant laissé procurations : |    | Mme MARTIN à Mme LO CURTO, M. BELLABES à M. COMBIER, Mme FRECHOSO à M. BOUVIER, M. GANDINI à Mme RENAUD, Mme DUMAS à M. CHARLEMAGNE, Mme BRUMANA à M. ESTATOF.                                                                                                                     |
| Secrétaire de séance :              |    | M. BOUCHAMA                                                                                                                                                                                                                                                                        |

**Délibération n° 14\_04\_018\_1A1**

### **OBJET : Groupement de commandes : passation d'un contrat de prévoyance**

L'Agglomération souhaite négocier sa propre convention de participation en matière de prévoyance en plus de celle proposée par le CDG de l'Isère ou du Rhône.

Elle a proposé aux communes intéressées de s'associer à cette démarche.

Aussi, bien que les taux ne soient pas encore connus, les principaux avantages de ce contrat seront les suivants :

- Des tarifs adaptés à la taille de la collectivité
- Des garanties de base qui sont ajustées sur les textes en vigueur actuellement
- Un pilotage en direct avec l'assureur en fonction des données annuelles des collectivités (et non de façon globale au niveau d'un CDG).

Pour l'aider dans cette mission, elle a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à ADICEO.

Le marché (1 lot) est prévu pour une durée de deux ans, reconductible quatre fois un an, afin d'avoir un suivi fin et ajusté en fonction des mesures de prévention mais également pour avoir plus de visibilité suite au futur changement de réglementation (lorsque l'accord collectif national de juillet 2023 sera transposé, la prévoyance deviendra obligatoire pour les agents).

Vienne Condrieu Agglomération est le coordonnateur du groupement de commandes. Elle organisera la consultation des entreprises. Chaque membre du groupement s'engage à exécuter son marché et à participer à le piloter chaque année afin de contenir les évolutions d'absentéisme et donc le taux de cotisation.

Une convention constitutive du groupement de commandes, dont le projet est joint à la présente délibération, définit les conditions administratives et financières du fonctionnement de ce groupement.

Il convient ainsi de valider ces dispositions et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les procédures nécessaires pour adhérer à ce groupement de commandes.

Vu l'article L2113-6 du Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes proposée par Vienne Condrieu Agglomération,

Considérant que Vienne Condrieu Agglomération propose à la Commune de Chasse-sur-Rhône d'adhérer au groupement de commandes pour la conclusion d'un contrat de prévoyance,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- **DECIDE** de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par Vienne Condrieu Agglomération pour la passation d'un contrat de prévoyance.
- **AUTORISE** Vienne Condrieu Agglomération à signer le marché pour le compte de la Commune.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération, notamment la convention constitutive du groupement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 24 avril 2025.

Le Maire,  
Christophe BOUVIER



Acte rendu exécutoire par la publication par voie électronique en date du 25 avril 2025.